



Paris, le 18 février 2016

Destinataires:

Président(e)s des associations affiliées
Président(e)s des ligues et comités
départementaux
Dirigeant(e)s de droit des organismes à
but lucratif
Licencié(e)s à titre individuel

Envoi par courrier électronique

Réf.: 16.0201

Objet: convocation à la 79^{ème} assemblée générale ordinaire et 80^{ème} assemblée générale extraordinaire de la Fédération Française de Parachutisme

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes invités à participer à la 79^{ème} assemblée générale ordinaire et 80^{ème} assemblée générale extraordinaire de la Fédération Française de Parachutisme qui se tiendront le:

Samedi 19 mars 2016

au C.N.O.S.F. - 1 Avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS

(avec report le jeudi 28 avril 2016 si le quorum n'est pas atteint pour l'assemblée générale extraordinaire)

Conformément à l'article 10 des statuts de la Fédération, l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire a été défini comme suit par le comité directeur lors de sa réunion du 5 février 2016 :

08h15/09h00 Accueil des délégués et vérification des pouvoirs

09h10/09h20 **Ouverture de la 79e assemblée générale**

In Memoriam

Lecture de l'ordre du jour

Approbation du compte rendu de la 77e assemblée générale extraordinaire et de la 78^e assemblée générale ordinaire

09h20/10h00 Rapport moral et informations générales politiques

10h00/10h30 Présentation du **bilan et du compte de résultat 2015**

10h30/11h00 Pause

11h00/11h30 Validation du tarif des licences 2017

Association reconnue
d'utilité publique par
Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du
Ministère de la Santé, de
la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp
7 5 0 1 2 P A R I S
N° SIRET 784 405 912 00022
A P E 9 3 1 2 Z
Tél : 01 53 46 68 68
Fax : 01 53 46 68 70
Email : ffp@ffp.asso.fr
Internet : www.ffp.asso.fr
N°Orias 14000826 - www.orias.fr

11h30/12h00 Présentation et validation du **Budget Prévisionnel 2016**

12h00/12h15 Election partielle des 2 postes vacants du Comité Directeur /
début du scrutin pour le vote à 12h30 (fin du scrutin à 13h00)

12h15/12h45 Récompenses aux bénévoles, aux anciens sportifs de haut niveau et aux juges

13h00 Déjeuner

14h15/14h30 Rapport d'activités et bilan sportif

14h30/15h15 Comptes rendus des travaux des commissions obligatoires et groupes de travail

15h15/16h00 Evaluation de la politique fédérale / année 2013, 2014 & 2015 / perspectives 2016

16h00/16h15 Résultats de l'élection partielle du Comité Directeur
Vœux / Questions diverses

16h30 Clôture de la 79e assemblée générale ordinaire

16h30/16h35 **Ouverture de la 80e assemblée générale**
Lecture de l'ordre du jour

16h35/16h55 Modification des **Statuts** de la fédération

17h00 Clôture de la 80e assemblée générale extraordinaire

Seules les structures à jour de leur cotisation pourront participer au vote.

Le délégué que vous désignerez sur cette fiche doit être licencié. Un contrôle des licences sera opéré, il devra donc obligatoirement se munir de son justificatif de souscription de licence 2015.

Conformément aux statuts de la Fédération, seul ce délégué pourra participer aux travaux de l'assemblée.

Le délégué peut représenter les associations affiliées dont le siège social est situé sur le territoire de la ligue au sein de laquelle il a souscrit sa licence sans limitation de nombre.

Le dirigeant de droit d'un organisme à but lucratif peut représenter au maximum trois autres organismes à but lucratif sans condition d'appartenance géographique.

Les présidents d'associations et dirigeants de droit d'organismes n'ayant pas leur siège dans la métropole, pourront désigner des délégués résidant sur le territoire métropolitain et remplissant les conditions fixées ci-dessus à l'exception des conditions d'appartenance géographique. Ces pouvoirs pourront s'ajouter pour chaque délégué de la métropole, aux mandats déjà autorisés et reçus.

Le Président de chaque Ligue, ou son délégataire, dispose forfaitairement de 30 voix, celui de chaque Comité Départemental disposant forfaitairement de 10 voix.

Le ou la licencié(e) à titre individuel dispose de 1 voix.

Pour les associations affiliées et les organismes à but lucratif, le calcul du nombre de voix est déterminé par le nombre de licences délivrées au cours de l'exercice 2015, tous types confondus, et selon le barème ci-après précisé à l'article 10 des statuts de la Fédération Française de Parachutisme:

- de 1 à 10 licenciés: 10 voix
- de 11 à 20 licenciés: 20 voix
- de 21 à 50 licenciés: 30 voix
- de 51 à 500 licenciés: 10 voix supplémentaires par 50 licenciés ou fraction de 50
- de 501 à 1 000 licenciés: 10 voix supp. par 100 licenciés ou fraction de 100
- au-delà de 1 000 licenciés: 10 voix supp. par 500 licenciés ou fraction de 500

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.

Marie Claude FEYDEAU
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Feydeau', written over a horizontal line.

PARTICIPATION / MANDAT
79^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE &
80^{ème} ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Samedi 19 mars 2016

C.N.O.S.F – Avenue de Coubertin – 75013 PARIS – R.E.R. B Cité Universitaire

***A retourner IMPERATIVEMENT par fax (01 53 46 68 70),
courrier ou e-mail (rateau@ffp.asso.fr)
avant le 6 mars 2016***

LIGUE / COMITE DEPARTEMENTAL <input type="checkbox"/>	ORGANISME À BUT LUCRATIF <input type="checkbox"/>
ASSOCIATION AFFILIÉE <input type="checkbox"/>	LICENCIÉ(E) À TITRE INDIVIDUEL <input type="checkbox"/>

Dénomination : _____

Code structure : _____ Tél. en journée, si besoin _____

Président/gérant : _____ N° licence 2015 _____

Sera présent(e)

Sera représenté(e) et donne pouvoir à M _____

N° licence 2015 _____

Ne sera pas présent(e)

Le représentant doit obligatoirement être titulaire d'une licence 2015 souscrite :

- pour les associations affiliées, dans la même ligue d'appartenance (pas de limitation de mandats)
- pour les organismes à but lucratif, sur tout le territoire (limitation de mandats à 3 par structure ou licencié à titre individuel)

● Accompagnant(s) Oui Non

Si oui, M _____

● Souhaitez-vous réserver le "**package pause café – déjeuner**" Oui Non
(Déjeuner assis avec entrée, plat et dessert)

Nombre _____ x 25 € = _____ €

Merci de joindre impérativement votre règlement par chèque libellé à l'ordre de la F.F.P. Aucune réservation ne sera possible sur place

Fait à _____, le _____

Signature et cachet

(le cas échéant accompagné de la mention « Bon pour pouvoir »)

**Pour toutes questions, vous pouvez contacter
Christine RATEAU (01 53 46 68 65 / rateau@ffp.asso.fr)**